

D 2025 01 23 005

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 23 Janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents excusés: Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, G. MASRARI, H. GRANGE

Absents : V. KRYK, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. GRENIER à J. DAZIN, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

5. Finances – Modification du règlement applicable aux budgets participatifs

Les services municipaux, le maire et l'élu en charge des budgets participatifs se sont réunis pour faire un bilan du dispositif depuis sa mise en œuvre en 2020.

Il en est ressorti que le dispositif permet la réalisation de projets de proximité, de qualité, utiles et que les habitants participent bien. Pour autant, il est proposé que faire évoluer le règlement des budgets participatifs pour l'adapter aux besoins de habitants.

Les éléments essentiels modifiés sont les suivants :

- Enveloppe augmentée à 15 000 € pour le montant maximal du projet, au lieu de 9000 € précédemment
- Mandat du comité de sélection passé à 3 ans contre 1 an précédemment
- Délai de réalisation des projets allongé jusqu'à juin de l'année N+1 pour s'adapter à la réalité du terrain, en permettant de réaliser les travaux sur une année complète, entre juin de l'année N et juin de l'année N+1

Les modifications sont surlignées dans le règlement ci-joint.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** le règlement des budgets participatifs intégrant les modifications proposées.

Fait à Ornex, le 30 janvier 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 31 Janvier 2025

Affiché le : 31 Janvier 2025

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.